

Les mesures exceptionnelles de confinement et l'annulation des événements municipaux comme associatifs nous ont conduit à prendre la décision de reporter la parution du bulletin municipal Collonges et Vous du mois d'Avril. Le Collonges Express, dans sa régularité habituelle de début de mois, est également modifié.

La commune de Collonges continue de vous tenir informés par d'autres biais : le Collonges Express spécial Covid-19, le site internet, les panneaux lumineux, la presse... **Nous vous remercions de votre présence sur ces supports et vous tiendrons informés des prochaines parutions régulières.**

## Les masques et Collonges

A Collonges, dès la première semaine de confinement, la Mairie a fait don du gel hydroalcoolique et des masques normés qu'elle possédait aux personnels d'aides à domicile. Ceux-ci ne faisaient pas encore partie de la liste des personnels prioritaires gérés par l'ARS. L'Agence Régionale de Santé pilote la répartition et la distribution du matériel médical qui, comme vous le savez, est en quantité restreinte en France (notamment les masques normés).

### Masques normés et soutien aux commerçants

La Mairie ne dispose pas de stock de masques normés mais elle a réalisé une commande groupée avec la Métropole de Lyon. L'approvisionnement est en cours et dès que nous aurons connaissance de la date exacte et de la quantité qui nous sera réellement attribuée, nous évaluerons le nombre de masques que nous pourrions éventuellement mettre à disposition des commerçants de Collonges (commerçants et commerçants des marchés). Leurs actions et leur courage sont au service de la population au quotidien durant cette crise sanitaire que nous traversons. De manière à compléter l'offre de masques pour les commerçants, la Mairie initie et coordonne, avec l'aide de l'association des Ateliers de Collonges, une fabrication de masques en tissu par les Collongeards. Ils seront distribués aux commerçants à partir du 11 avril.

### Fabriquer son masque alternatif

Aujourd'hui, le port de masques normés est de plus en plus encouragé. Face à la pénurie de masques normés, certains pays recommandent les masques en tissu (dits "alternatifs" car "faits maison"). Ils piègeraient les gouttelettes du porteur (lors d'éternuements ou en postillonnant) et diminueraient les contacts main-bouche (ce qui est utile puisque les surfaces que nous touchons peuvent être source de contamination). Comme les masques normés, ils ne devraient être portés que 3 à 4 heures. Ils peuvent cependant se

## Attestations de déplacement

Le confinement est renouvelé jusqu'au mercredi 15 avril et pourra être prolongé si la situation sanitaire l'exige. En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans certains cas et uniquement à condition d'être munis d'une attestation. Les attestations sont disponibles sur le [site de la mairie](#) ou du gouvernement.

### Vos commerces

Pour la santé de tous, respectez les consignes pour limiter vos déplacements et la propagation du virus.

**Avant de vous déplacer pour vos besoins essentiels, vérifiez toujours l'ouverture de vos commerces de proximité car leurs horaires peuvent être modifiés :**

Pharmacie :  
04 78 22 05 09

Du lundi au vendredi : 8h30-12h15/14h30-19h15.  
Samedi : 9h-12h30.

Casino :  
09 81 28 21 49

Du lundi au samedi : 8h00-13h00/15h-18h00. Dimanche : 8h-12h30

Boulangerie :  
04 37 64 69 75

Du lundi au vendredi : 6h30-19h.  
Samedi : 7h-19h. Dimanche : 7h-13h

Pâtisserie :  
04 78 22 03 72

Du mardi au vendredi : 9h-19h. Samedi : 8h-19h. Dimanche : 8h-13h

Boucherie :  
04 78 22 57 07

Du mardi au jeudi : 7h-14h. Vendredi et samedi : 7h-15h. Dimanche : 7h30-13h

Tabac-Pressé :  
7h15-13h / 15h-19h30  
Fermé le mardi après-midi  
et tout le dimanche

## Votre Mairie

Face à la crise sanitaire en cours, nous mettons tout en œuvre pour maintenir notre activité même si les délais de traitement sont susceptibles d'être impactés. **Ce fonctionnement, actualisé au 10 avril, est mis en place jusqu'à nouvel ordre.**

### Accueil général

L'accueil physique du public est suspendu en cette période mais nous recevons vos demandes urgentes par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h au 04 78 22 02 12 ou par e-mail à l'adresse [mairie@collongesaumontdor.fr](mailto:mairie@collongesaumontdor.fr). Nous les traiterons dans les meilleurs délais possibles.

### Services municipaux

L'activité des services municipaux est maintenue grâce à une organisation spécifique (télétravail, présences et relais indispensables, etc.). La Police Municipale est pleinement opérationnelle. Les Services techniques assurent des permanences au sein de notre commune.

### Service Urbanisme

Les rendez-vous d'Urbanisme sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Un mécanisme de report d'échéance est mis en place par l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période. Les délais relatifs à l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols sont gelés à compter du 12 mars 2020 et jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire. En ce qui concerne les demandes relatives à l'Urbanisme qui arriveraient actuellement en mairie, elles seront enregistrées au fur et à mesure et traitées sous réserve de l'instruction effective par les services métropolitains.

laver quotidiennement en machine avec du détergent classique. Attention, tout port de masques (normés ou alternatifs) ne doit cependant pas supprimer les gestes barrières. Si vous souhaitez fabriquer votre propre masque, le référentiel de fabrication AFNOR est en lien sur le [site de la mairie](#).

### La solidarité se poursuit

En cette période de crise sanitaire, la prévention et la solidarité sont notre principale préoccupation.

Un suivi municipal a été mis en place en mairie dès le 17 mars avec l'aide des élus et des membres du CCAS.

**Si en tant que personne de plus de 75 ans ou en tant que personne fragile, sans condition d'âge, vous souhaitez bénéficier d'un suivi municipal et nous faire part de vos difficultés, enregistrez-vous à la mairie en téléphonant au 04 78 22 02 12.**

### Réserve civique et TUTS

La Métropole de Lyon et le Collectif Tous Unis Tous Solidaires vous proposent une plateforme en ligne pour proposer votre aide : [tousunistoussolidaires.fr](http://tousunistoussolidaires.fr)

Elle complète le dispositif du gouvernement « Réserve civique » auquel vous pouvez participer également.

### La Solidarité numérique

Depuis le début du confinement, la grande majorité des démarches se fait de façon dématérialisée : imprimer des attestations de déplacement, faire l'école à la maison, travailler depuis chez soi, faire ses courses à distance, rester en contact avec ses proches, etc. Un centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles a été mis en place sur <https://solidarite-numerique.fr/>

Ce dispositif est renforcé par un numéro vert : 01 70 772 372 avec un médiateur en ligne pour vous accompagner dans vos démarches.

Par ailleurs, si vous êtes à l'aise sur l'outil numérique et si vous souhaitez rejoindre les médiateurs qui répondent aux usagers, [vous pouvez apporter votre aide en cliquant ici](#).

### Collecte des poubelles

Il n'y aura pas de collecte des bacs gris **lundi 13 avril**. Prochaine collecte des bacs gris vendredi 17 avril.

Le Champ des Saveurs :  
06 11 18 06 03

Vente en direct sur place : le lundi et jeudi de 16h à 19h.  
12, chemin de Moyrand  
69660 Collonges-Au-Mont-d'Or

La Ferme d'Emile :  
04 78 83 63 79

Du lundi au samedi :  
9h30-13h/15h-19h

### Certains commerçants proposent des livraisons à domicile :

Pâtisserie :

Possibilité de passer commande la veille pour le lendemain (sans frais de livraison) par mail « [aux2desmonts@gmail.com](mailto:aux2desmonts@gmail.com) » en spécifiant « commande » dans l'objet du message.

Indiquer un nom, une adresse, un numéro de téléphone et bien sûr le détail de votre commande. Paiement par chèque à réception. Soyez assurés que la préparation et le transport respectent scrupuleusement les règles d'hygiène et de précautions.

Boucher du jeudi,  
M. Chastagnier : 06 70 80 16 06  
Livraisons à domicile possibles le jeudi.  
Téléphoner pour passer commande

Poissonnier du jeudi,  
M. Macri : 06 40 26 42 65

### D'autres produits locaux sont en vente dans les Monts d'Or.

Toutes les informations sur le [site de la mairie](#).

### Vos marchés

La commune a obtenu une dérogation de la Préfecture (le 26 mars dernier) pour pouvoir ouvrir les marchés de Collonges : le marché traditionnel le jeudi matin et le marché bio le vendredi après-midi.

Des mesures sanitaires sont à respecter : la Mairie via la Police municipale veillera à la bonne tenue des marchés et nous comptons sur le sérieux de chacun dans l'application des conseils et consignes sanitaires.

### Aides aux entreprises et associations

La Mairie a prévenu les entreprises et associations de la commune. Toutes les informations sur le [site de la mairie](#).

Ainsi, les personnes ayant déposé un dossier au Service Urbanisme de la mairie recevront une information individuelle propre à leur dossier ultérieurement.

### Votre Mairie : l'Agence postale communale

L'Agence postale communale est fermée. La Poste de Caluire, 28 rue Jean Moulin, est réquisitionnée pour le service minimum, récupérer les instances, affranchir avec les automates. Les jours de collectes et distribution courriers/colis sont réduits (mercredi, jeudi et vendredi).

Plus d'informations par téléphone au 3639. Pour connaître tous les bureaux de Poste ouverts (notamment pour versement des allocations et minima sociaux) : [site de la mairie](#).

### Votre Mairie : la Médiathèque

La Médiathèque est fermée au public. Les courriers et e-mails adressés à la Médiathèque continuent d'être traités. Nous invitons les abonnés à conserver leurs documents à domicile en attendant un retour à la normale.

Les ressources de la Métropole de Lyon sont disponibles en ligne et gratuitement pour tous les Collongeards (tous les habitants des communes métropolitaines de moins de 12 000 habitants) sans besoin d'abonnement et les différentes bibliothèques et médiathèques du réseau ReBOND ont également préparé une rubrique en ligne accessible à tous (même non abonnés).

**Votre Mairie :**  
la Petite Enfance et l'Enfance  
Toutes les informations sur le [site de la mairie](#).

### Chenilles de printemps

Malgré la période de crise sanitaire que nous traversons, nous vous rappelons qu'avec le printemps les cocons des chenilles de la Processionnaire du Pin qui n'ont pas été détruits (ou équipés d'éco-pièges) vont relâcher les chenilles de l'année. Soyez prudents car ces chenilles sont très urticantes. Avec le redoux, c'est également la période de la première émergence de la Pyrale du Buis (repérée à Collonges depuis 2014).

Toutes les informations sur le [site de la mairie](#).